

ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/105

12 décembre 1996

(96-5297)

---

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français

COTE D'IVOIRE

Déclaration de S.E. M. Anet N'zi Nanan Koliabo  
Ambassadeur auprès de la Belgique, du Benelux et de l'Union européenne

Permettez-moi tout d'abord d'unir ma voix à celles des illustres intervenants qui m'ont

économies et de leur niveau actuellement bas de développement technologique, ne peuvent en tirer avantage dans l'immédiat.

De nombreuses études relèvent que les coûts supportés par les pays en voie de développement en général, et les pays ACP comme la Côte d'Ivoire en particulier, résulteraient essentiellement:

- de l'érosion des préférences commerciales dues à la suppression progressive dont bénéficieraient nos pays, et notamment de l'érosion des préférences en faveur des produits de base d'importance capitale pour la Côte d'Ivoire, tels que le café et le cacao;
- d'un renchérissement de la facture des importations des denrées alimentaires causé par la suppression des subventions à l'exportation;

pour ne citer que ces deux exemples.

Depuis l'entrée en vigueur de l'OMC, de nombreux pays en voie de développement éprouvent d'énormes difficultés à satisfaire les obligations qui leur incombent, notamment en ce qui concerne les procédures de notification auxquelles ces pays doivent faire face pour se conformer aux exigences des Accords du Cycle d'Uruguay. Plus que les autres, ces pays ont besoin d'une assistance technique et financière pour remplir toutes leurs obligations, c'est pourquoi la communauté internationale devra manifester à leur égard solidarité et entraide.

Pour réduire les risques de marginalisation des pays en voie de développement nés de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, un certain nombre de politiques et de mesures pertinentes doivent être envisagées. Il s'agit notamment de:

- 1) la mise à profit de la période transitoire couverte par les exemptions accordées aux pays en voie de développement pour les aider à se forger une meilleure efficacité commerciale en vue de faire face aux défis nés des Accords de Marrakech;
- 2) la définition d'une assistance technique et financière pour adapter leurs économies à l'évolution du système commercial multilatéral et les aider à mieux tirer profit de l'ouverture des marchés.

Notre pays, la Côte d'Ivoire, a toujours répondu présent à toutes les rencontres internationales consacrées à la définition de la politique économique mondiale par la négociation.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a régulièrement déployé tous ses efforts pour mettre en application les dispositions arrêtées au sein des forums internationaux.

A cet égard, notre pays poursuit le mouvement de libéralisation de son commerce comme le recommande l'OMC et fait résolument du secteur privé le moteur de sa croissance.

Il a réformé son système judiciaire, a créé un organisme de facilitation de l'investissement privé local et étranger et une chambre arbitrale.

Toutes ces réformes ont donné des résultats probants qui confirment, s'il en est encore besoin, que la Côte d'Ivoire a retrouvé le chemin de la croissance. En effet:

- le taux de croissance négatif au début des années 90 est passé de 2 pour cent en 1994 à 7 pour cent en 1995 et devrait se situer au-dessus de 7 pour cent en 1996;

- le pays connaît en ce moment un net regain des investissements publics et privés;
- il enregistre une épargne publique et privée en nette amélioration;
- la dévaluation du franc CFA a favorisé un regain de compétitivité qui s'est traduit par une forte augmentation des exportations du pays.

Ces résultats satisfaisants des agrégats macro-économiques ont permis de réaliser des avancées significatives dans les secteurs sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Nous sommes persuadés que la capacité de la Côte d'Ivoire à participer activement à l'OMC, d'y exercer ses droits et y remplir ses obligations déterminera, dans une large mesure, le progrès de son intégration dans le système commercial international.

En un mot, toute notre politique de développement doit être marquée du sceau de la mondialisation et de la libéralisation. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui plus qu'hier, il semble opportun que nos partenaires appuient davantage nos efforts pour un développement durable en ayant soin de prendre leurs décisions dans une parfaite cohérence.

Nous ne pouvons terminer nos propos sans jeter un regard sur les questions nouvelles:

1. Commerce et investissement

En ce qui concerne ce sujet, commerce et investissement, il existe un besoin réel de suivi et de coordination des investissements au niveau international. En effet, il ne fait aucun doute que commerce et investissement sont les deux faces d'une même réalité. Aussi, sans contrarier le travail qui se déroule à la CNUCED, l'OMC pourrait être un forum de concertation dans le cadre d'un processus éducatif qui pourrait aboutir à la négociation d'un traité international si toutes les parties le jugent nécessaire.

2. Commerce et environnement

à  
Pour ce qui est du commerce et de l'environnement, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un nouveau thème dans les négociations commerciales, les débats au sein du Comité du commerce et de l'environnement nous font bien sûr constater que les mesures et les politiques visant à protéger l'environnement ne servent en réalité qu'à donner droit à l'intérieur des frontières à des mesures

4. Politique de concurrence

La Côte d'Ivoire considère qu'il apparaît pressant que soient formulées des règles internationales régissant les politiques relatives au commerce et à la concurrence à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation.

5. Intégration régionale

S'agissant enfin de la question de l'intégration régionale et du multilatéralisme, mon pays soutient qu'elle constitue la réponse à la politique de diversification de la production et des marchés, de la mise en valeur des réseaux d'infrastructure appropriés et de l'affectation rationnelle des ressources dans le contexte des marchés régionaux élargis. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire demande à l'OMC d'apporter son appui à l'harmonisation de la politique commerciale régionale.

Au sortir de ces assises, nous voulons penser que la communauté internationale aura pu identifier les voies et moyens permettant la consolidation des